



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

## RAPPORT MENSUEL

### "Iteka n'Ijambo"

*Uwo uri wese ubahirizwa*

RAPPORT MENSUEL ITEKA N'IJAMBO F2VRIER 2022

#### 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de février 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 303 à 306.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 72 personnes tuées dont 42 cadavres retrouvés, 10 victimes de VSBG, 6 enlevées et/ou portées disparues, 5 torturées et 24 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 13 femmes et 9 mineurs tués, 3 mineurs torturés et 2 femmes arrêtées arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNDD-

FDD tué, 6 membres du parti CNDD-FDD enlevés et 3 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, aux DESC, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

#### LES GRANDS TITRES

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA JUSTICE*

*III. DE LA GOUVERNANCE*

*IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*V. DES FAITS SECURITAIRES*

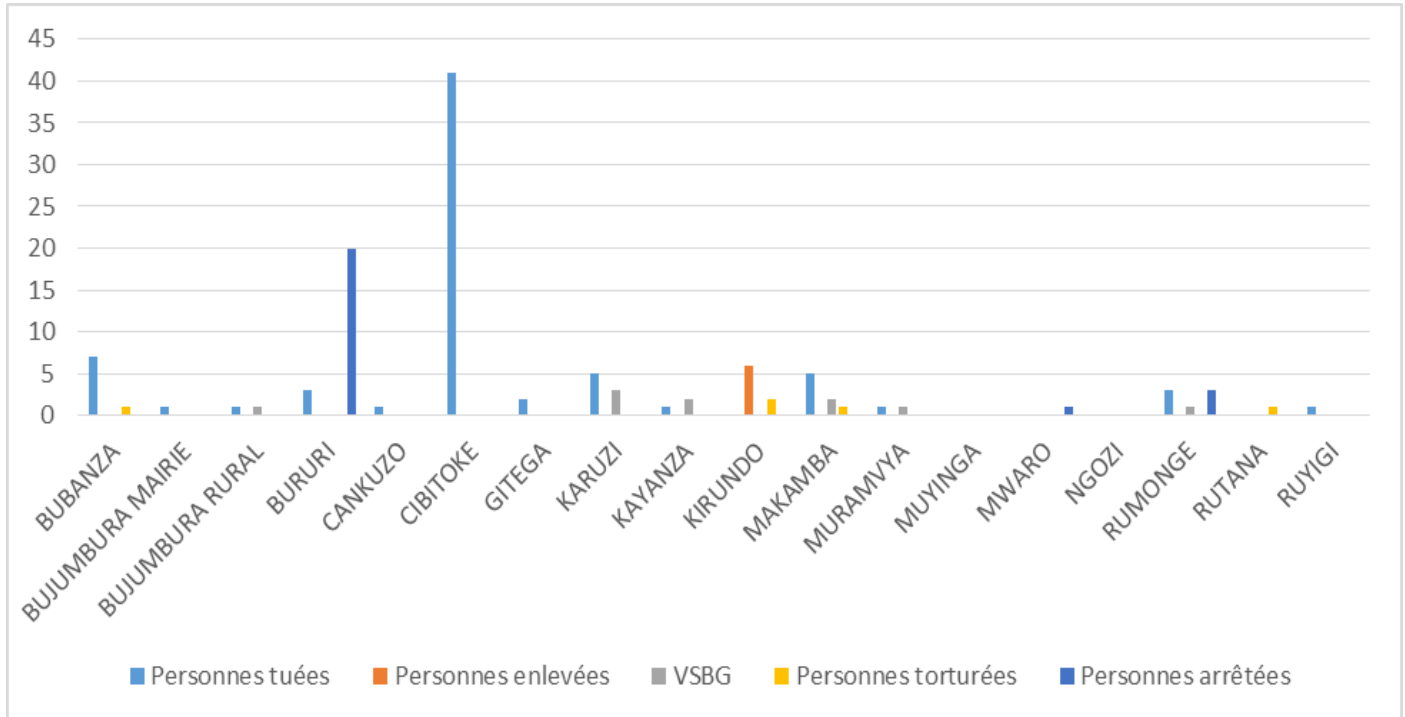
## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	4
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES</i>	5
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES</i>	5
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	6
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i>	6
<i>I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	6
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	7
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	7
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	7
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	8
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	8
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	8
<i>V. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	9

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie
<b>CNL</b>	: Conseil National pour la Liberté
<b>CPI</b>	: Cour Pénale Internationale
<b>DESC</b>	: Droits Economiques et Socio-Culturels
<b>EAC</b>	: East African Community
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>FOMI</b>	: Fertilisants Organo-Minéraux Industries
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>VSBG</b>	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de février 2022**



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de février 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 72 dont 13 femmes et 9 mineurs. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 41 cas, suivie de Bubanza avec 7 cas, de Karuzi et Makamba avec 5 cas chacune, de Bururi et Rumonge avec 3 cas chacune ainsi que de Gitega avec 2 cas. Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 6 membres de la milice Imbonerakure enlevés et/ou portés disparus dans la province de Kirundo par des agents du SNR.

Sur un total de 10 victimes de VSBG relevés au cours de cette période, la province de Karuzi vient en tête avec 3 cas, suivie de Kayanza et Makamba avec 2 cas chacune, de Bujumbura rural, Muramvya et Rumonge avec 1 cas chacune.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES***

Au cours du mois de février 2022, la Ligue Iteka a relevé 4 cas de personnes tuées par [des agents étatiques](#) dont des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et des policiers avec 1 cas cha-

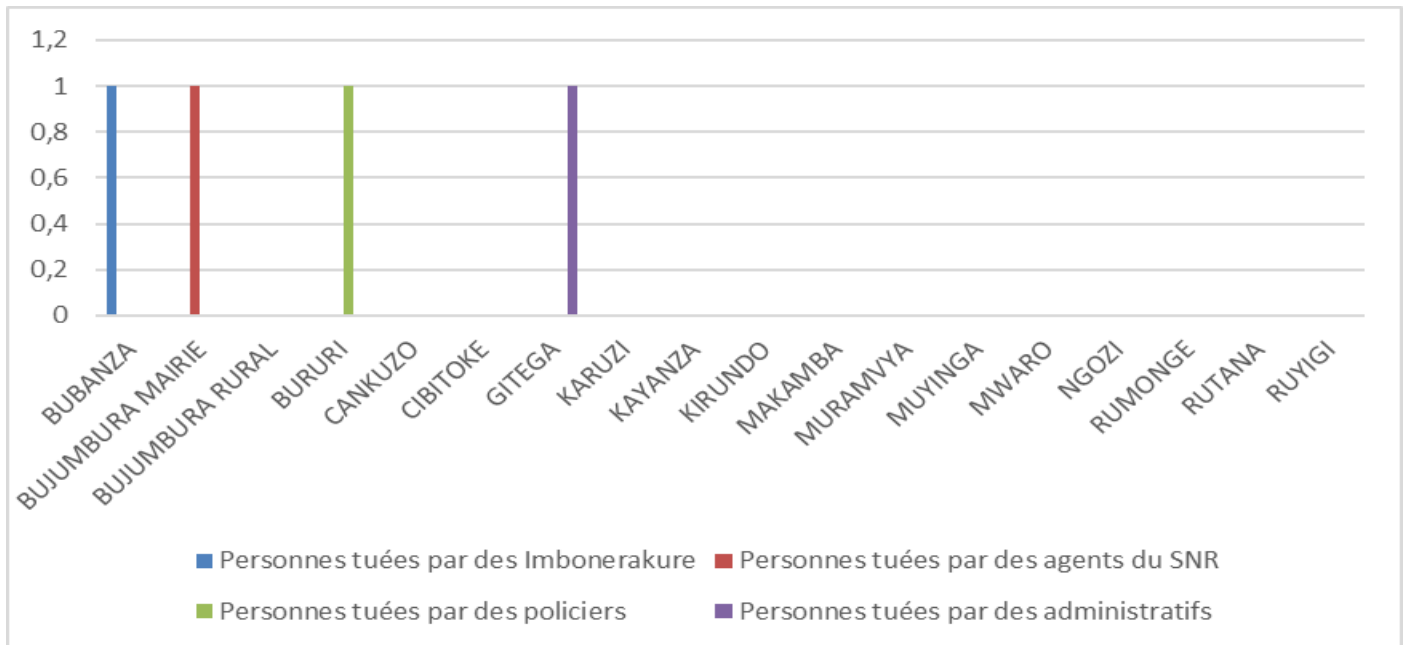
Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré également 5 cas de personnes torturées dans les provinces de Kirundo avec 2 cas, de Bubanza, de Makamba et Rutana avec 1 cas chacune.

Sur un total de 24 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Bururi vient en tête avec 20 cas, suivie de Rumonge avec 3 cas et de Mwaro avec 1 cas.

Parmi ces victimes de violations enregistrées figurent 1 membre du parti CNDD-FDD tué, 6 membres du parti CNDD-FDD enlevés et 3 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

cun. Comme l'illustre le graphique ci-après, ces faits ont été enregistrés dans les provinces de Bubanza, Bujumbura rural, Bururi et Gitega.

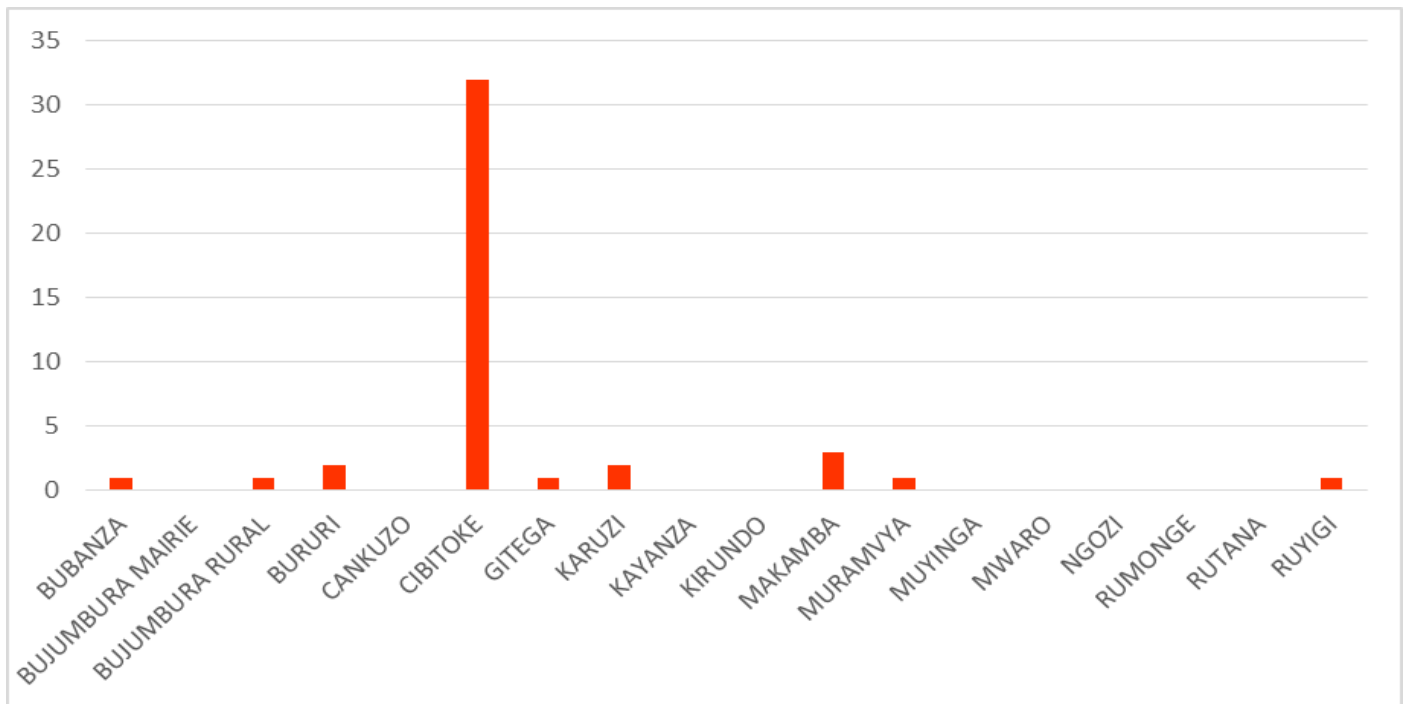
**Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques**



### ***1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

Au cours du mois de février 2022, la Ligue Iteka a la province de Cibitoke vient en tête avec 32 cas, relevé 44 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ri et Karuzi avec 2 cas chacune.

**Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés**

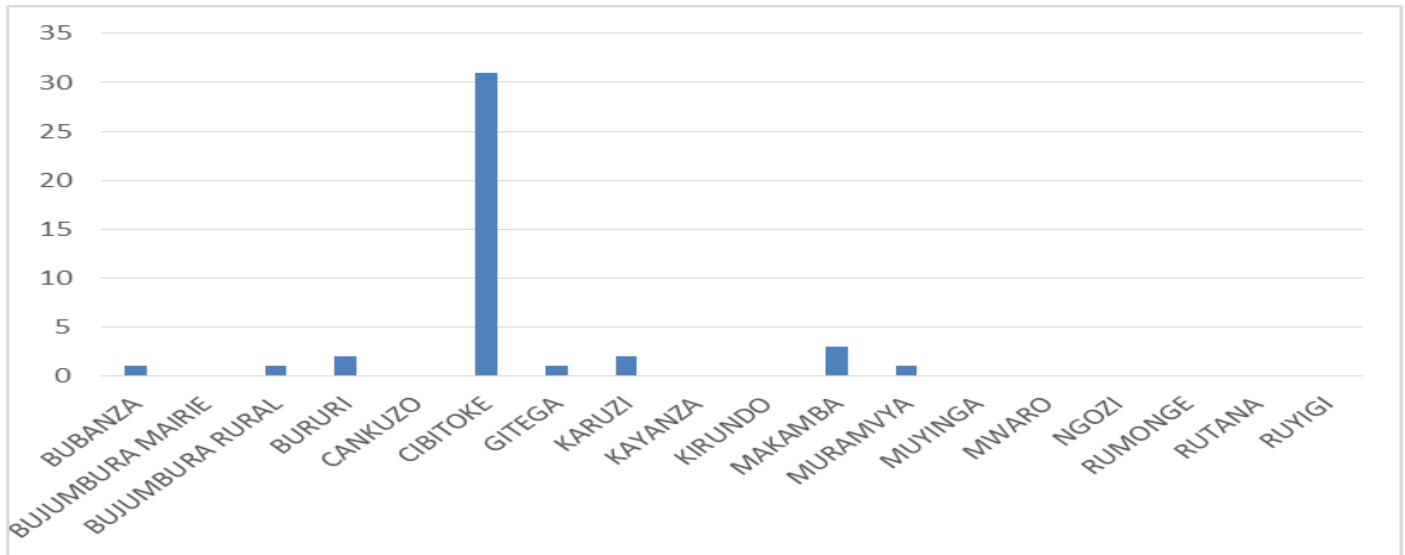


### 1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de février 2022, la Ligue Iteka a enregistré 42 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 31 cas, suivie de Makamba avec 3 cas, de Bururi et Karuzi avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

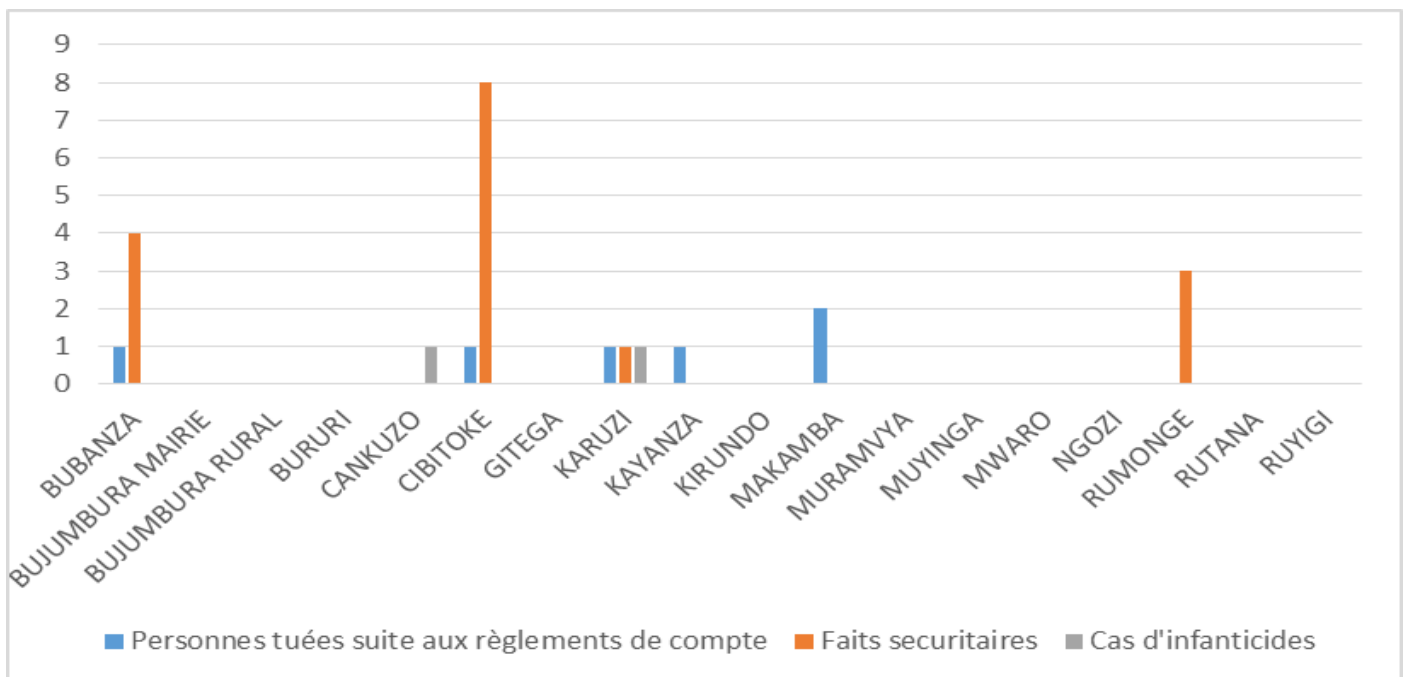
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



### 1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES

Au cours du mois de février 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 24 personnes ont été tuées dont 16 cas suite [aux faits sécuritaires](#), 6 cas [de règlements de compte](#) et 2 cas [d'infanticides](#).

Figure 5: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, aux règlement de compte et aux infanticides

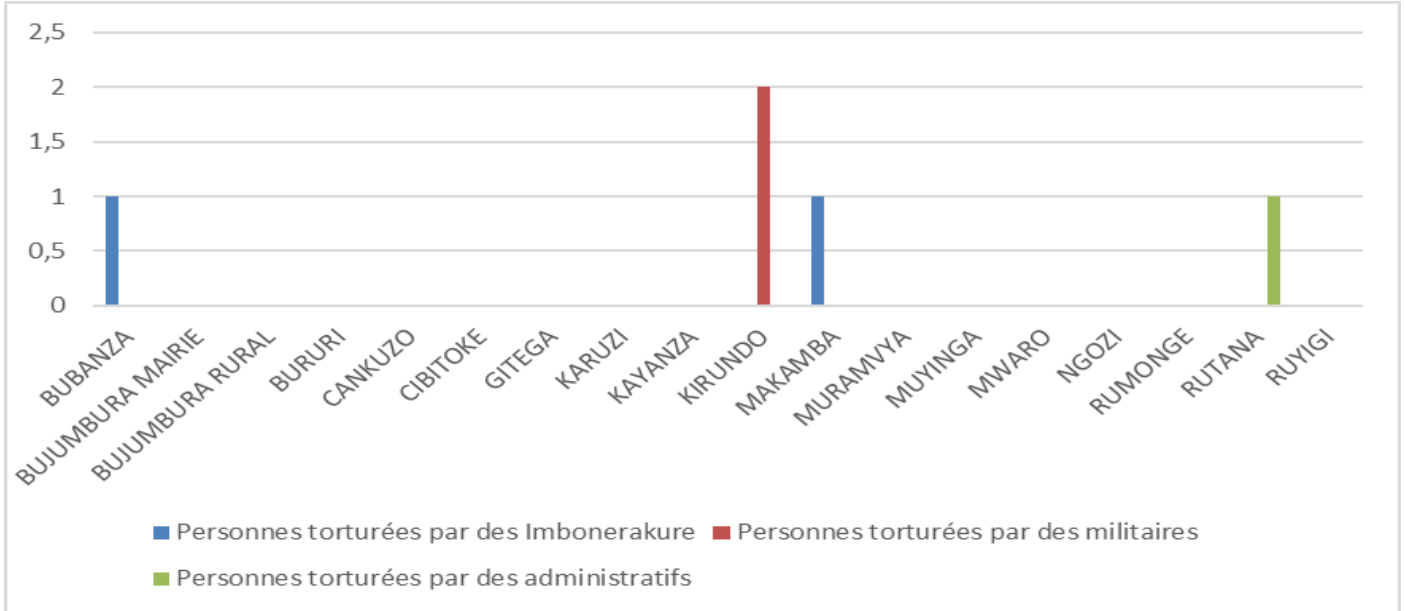


## 1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

### 1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de février 2022, la Ligue Iteka a relevé 5 cas de personnes torturées dont 3 mineurs. Les faits ont été enregistrés en province de Kirundo avec 2 cas, à Bubanza, Makamba et Rutana avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs de ces actes sont des membres de la milice Imbonerakure et des militaires.

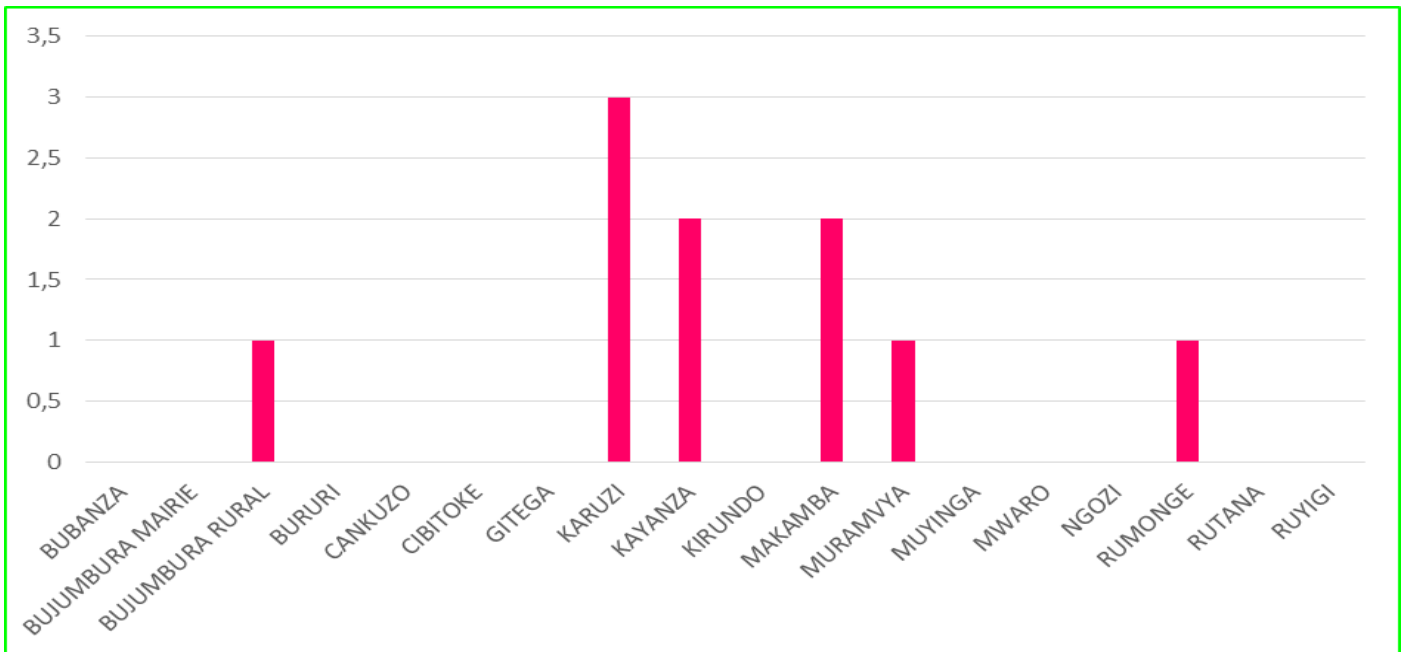
**Figure 6: Graphique des personnes torturées**



### 1.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 10 cas de VSBG. Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Karuzi vient en tête avec 3 cas, suivie de Kayanza et Makamba avec 2 cas chacune, de Bujumbura rural, Muramvya et Rumonge avec 1 cas chacune.

**Figure 7: Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre**



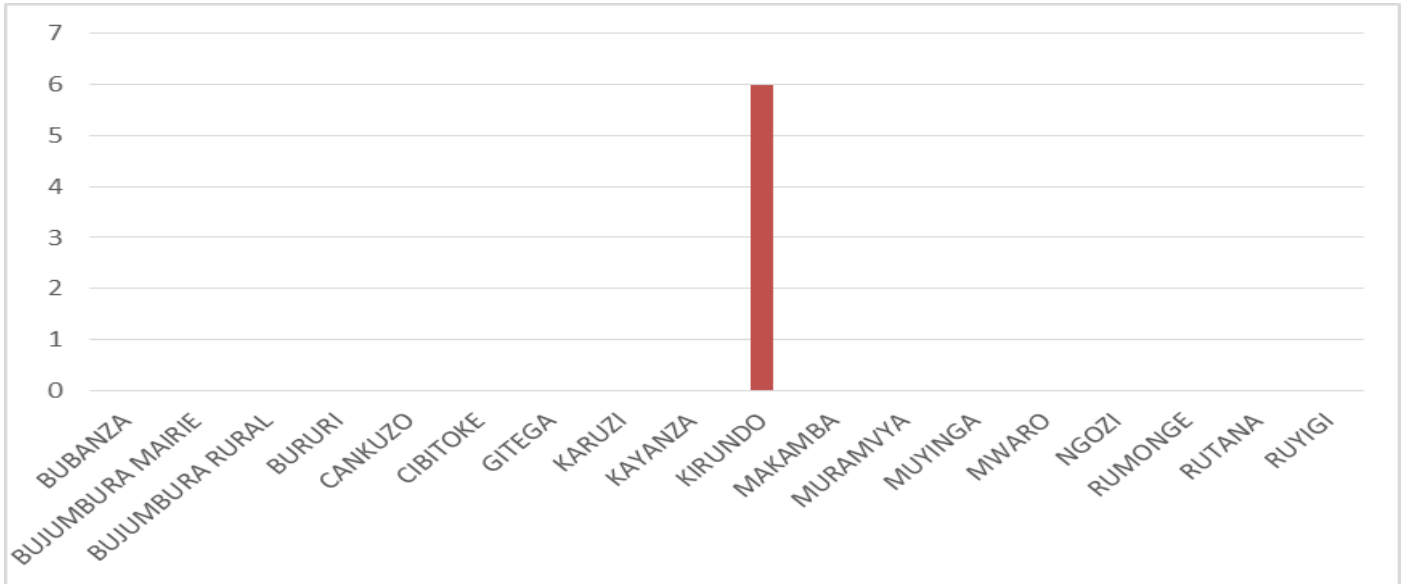


### I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

#### I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, 6 par des agents du SNR en les accusant d'avoir refusé de participer aux formations paramilitaires afin d'aller combattre les groupes armés en RDC.

**Figure 8: Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues**



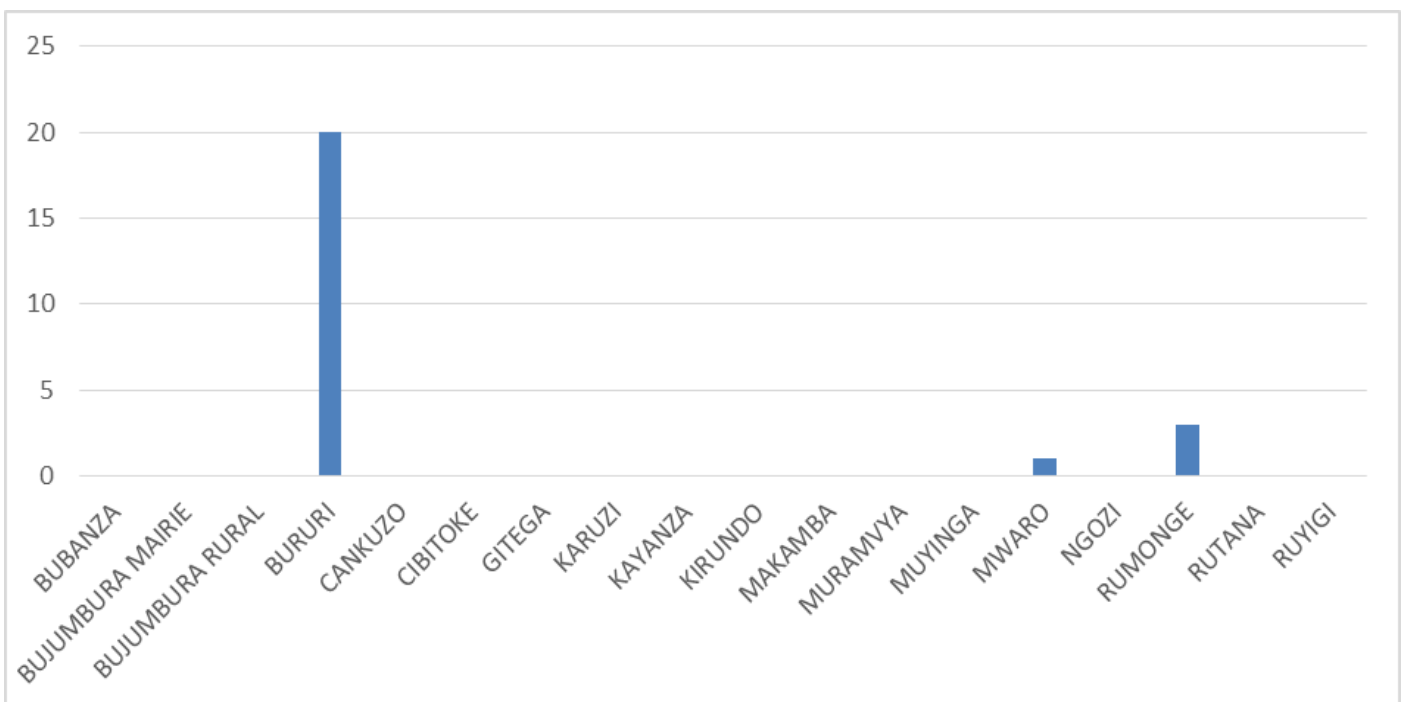
#### I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de février 2022, la Ligue Iteka a répertorié 24 cas d'arrestations arbitraires dont 3 membres du parti CNL.

de Rumonge avec 3 cas et Mwaro avec 1 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de de Bururi vient en tête avec 20 cas, suivie

**Figure 9: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement**



## ***II. DE LA JUSTICE***

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des questions relatives à la justice. Il s'agit d'un cas d'arrestation de deux membres du parti CNDD-FDD accusés de détournement et de condamnation d'un membre de la milice Imbonerakure et d'un policier.

## ***III. DE LA GOUVERNANCE***

Au niveau de la gouvernance, au cours de cette période, des cas de détournement des fonds publics, de saisie des sacs de sucre, de ciment ainsi que d'engrais chimique, de destitution de l'administrateur de la commune Vugizo ont été signalés. En outre, des cas de marches manifestations de soutien de la décision de l'UE concernant la levée des sanctions économiques sur le Burundi, d'irrégularités observées lors des élections des organes du Conseil National des Jeunes, d'ultimatum donné à la société FOMI pour produire des fertilisants, d'interdiction aux utilisateurs des vélos, des motos et des tricycles de circuler dans la ville de Bujumbura et de réunion d'évaluation des classes terminales en province Makamba ont été rapportés.

## ***IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

Au niveau des DESC, la Ligue Iteka a relevé des cas d'abandons scolaires inquiétants en provinces Muramvya et Rumonge, d'un directeur de l'ECOFO battu par un parent en Mairie de Bujumbura et des champs de cultures endommagés par la pluie en province Cankuzo.

## ***V. AUTRES FAITS SECURITAIRES***

Au cours du mois de février 2022, au niveau d'autres faits sécuritaires, la Ligue Iteka a répertorié des cas de trois personnes blessées particulièrement lors des attaques à main armée dans certaines localités du pays et d'un incendie déclaré dans un magasin en Mairie de Bujumbura.



## VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

**D**epuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de mai 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas

diligentes, ce qui est très inquiétant.

Des questions de la justice, de la gouvernance, des DESC et d'autres faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

### **Au Gouvernement du Burundi**

- ◆ de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- ◆ de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

### **Aux partenaires techniques et financiers**

- ◆ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

### **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- ◆ de s'impliquer pleinement pour restaurer un état de droit au Burundi.

### **A la CPI**

- ◆ d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

### **A la population**

- ◆ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.
- ◆ de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.